

Pistes de réflexion pour un Conseil citoyen

Mémoire présenté conjointement par
le Conseil des aînés,
le Conseil de la famille et de l'enfance
et le Conseil permanent de la jeunesse

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil des Aînés, du Conseil de la famille et de l'enfance et du Conseil permanent de la jeunesse au cours des mois de mai et juin 2011. Il a été préparé sous la responsabilité de :

Marie Rhéaume, présidente, Conseil de la famille et de l'enfance;
Jean-Louis Bazin, président par intérim, Conseil des aînés;
Geneviève Dallaire, présidente, Conseil permanent de la jeunesse.

Coordination et rédaction : M^{me} Isabelle Bitadeau, secrétaire générale
Conseil de la famille et de l'enfance

Soutien technique et relecture : M^{me} Céline Gariépy, M^{me} Jacinte Roberge

Communications: M^{me} Claire Gagnon

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce mémoire sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Conseil des aînés
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 810
Québec (Québec) G1R 6B5

Conseil permanent de la Jeunesse
12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Juin 2011

ISBN : 978-2-550-62176-8 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-62177-5 (version PDF)

Table des matières

Message des présidents	5
1. Introduction	7
2. Solution possible	8
3. Pourquoi un <i>Conseil citoyen</i> ?.....	8
4. Rôle et mission du <i>Conseil citoyen</i>	9
5. Structure proposée.....	10
Axes d'action	10
Composition du Conseil citoyen	11
Comités	11
6. Institution et organisation du <i>Conseil citoyen</i>	12
Régie interne.....	12
Séances du Conseil	12
Ministre responsable ou instance de rattachement.....	12
Relations avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux	12
Obligations administratives	12
Conclusion	13
Composition des Conseils – juin 2011	15

Message des présidents

C'est en mars 2010 que le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil permanent de la jeunesse ont appris que le gouvernement s'apprêtait à les intégrer au sein de leur ministère d'attache.

Soucieux de conserver l'expertise accumulée au cours des dernières décennies et de préserver une capacité d'expression citoyenne indépendante sur les enjeux sociaux et les décisions gouvernementales, nous avons, dans un premier temps, tenté d'assurer la pérennité de nos Conseils respectifs. Considérant la volonté gouvernementale de réduire les structures et de moderniser l'État, nous avons rapidement amorcé une réflexion en vue de trouver une solution intéressante et différente pour le gouvernement et la société.

Pour bonifier cette nouvelle idée, nous avons convenu de tenir une rencontre exploratoire avec cinq membres de chacun des Conseils. Lors de cette réunion déterminante, les membres ont souhaité proposer un modèle innovant et actualisé afin de maintenir la mission conseil au sein de l'appareil gouvernemental, tout en conservant une voix pour les citoyens. C'est à ce moment que la proposition d'un *Conseil citoyen* est née.

Nous sommes conscients de l'importance de continuer à éclairer, par des avis inspirés, la situation et les besoins des familles, des jeunes et des aînés. Nous le sommes d'autant plus que d'importants défis se profilent à l'horizon quant aux nombreuses adaptations que les citoyens devront réaliser dans le cadre du vieillissement accéléré de la société québécoise. Établir un dialogue constructif entre toutes les composantes citoyennes nous apparaît comme un moyen privilégié d'y parvenir.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document des pistes de réflexion issues des consensus soulevés par les membres de nos Conseils respectifs. Le besoin de disposer d'un organisme consultatif pourrait à nouveau se faire sentir dans l'avenir. Les trois Conseils souhaitent donc, par cette dernière production commune, laisser à la société des éléments de réflexion susceptibles d'être repris par d'éventuels successeurs.

Jean-Louis Bazin



Président par intérim
Conseil des aînés

Marie Rhéaume



Présidente
Conseil de la famille et
de l'enfance

Geneviève Dallaire



Présidente
Conseil permanent de
la jeunesse

1. Introduction

Le 11 novembre 2010, M^{me} Michèle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, a présenté le projet de loi n° 130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en oeuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds. Il remplace le projet de loi n° 104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental, déposé 12 mai 2010 par M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Le projet de loi n° 130 abolit le ministère des Services gouvernementaux et confie les responsabilités qui en relèvent au président du Conseil du trésor; il vise également l'abolition de certains fonds ou leur regroupement en un seul; il vise l'intégration d'activités d'organismes conseils aux ministères desquels ils relèvent, soit, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse.

Il comporte des dispositions transitoires concernant notamment le transfert des droits et obligations des organismes et des fonds abolis, la poursuite de leurs affaires, le transfert de leurs actifs et de leur personnel ainsi que les mandats de leurs membres.

Cette décision a été reçue avec une grande déception de la part des membres des organismes concernés, des groupes de la société civile et des milieux de recherche avec lesquels ils étaient en lien. Plusieurs mémoires et lettres ouvertes témoignent des impacts négatifs de cette abolition; on déplore en particulier la perte de ces Conseils comme instruments démocratiques et de représentation, un rôle important pour les citoyens qui ne sont pas organisés en groupe de pression, les sans voix.

2. Solution possible

Les présidents de ces trois organismes ont souhaité proposer une solution permettant de préserver un rôle consultatif auprès du gouvernement du Québec quant aux populations concernées tout en contribuant au retour à l'équilibre budgétaire et à la réduction des dépenses publiques. Leurs discussions les ont amenés à soumettre un projet de *Conseil des générations*.

En vue d'explorer davantage cette proposition et de réfléchir au mandat, aux fonctions et aux attributions qui pourraient être conférés à un tel organisme conseil, les présidents ont convié leurs membres à participer à une rencontre spéciale qui s'est tenue les 12 et 13 mai 2011. Le présent mémoire fait état des résultats des discussions menées par les 15 membres participants, issus des trois Conseils. Les éléments présentés ci-dessous sont le résultat des consensus dégagés à l'issue des débats de cette rencontre. Au cours des discussions menées à cette occasion, le projet a évolué et sa dénomination a été changée pour le terme, considéré comme plus inclusif, de *Conseil citoyen*.

Bien que cette option n'ait pas été retenue parmi les amendements apportés lors de l'étude du projet de loi n° 130, les membres des trois Conseils croient utile d'en faire connaître les grandes lignes. Selon eux, le besoin de disposer d'un organisme consultatif pourrait à nouveau se faire sentir dans l'avenir. Le présent texte a pour objectif de laisser à d'éventuels successeurs des pistes de réflexion sur le rôle que pourrait jouer une telle institution.

3. Pourquoi un *Conseil citoyen* ?

En vue de faciliter l'établissement d'un nouveau contrat social entre les citoyens de tous les âges, il convient de se donner les moyens de développer une vision prospective permettant d'anticiper les défis à relever comme société; de regrouper des expertises; de soutenir une prise de décision éclairée; d'entretenir un lieu de dialogue permanent entre les représentants des différentes générations en vue de l'établissement de solutions adéquates pour tous.

Au Québec, comme dans de nombreuses autres sociétés, la démographie transforme en profondeur le profil des générations. On perçoit une prise de conscience chez les experts, les groupes d'aînés et de jeunes de l'importance de mener une réflexion collective sur ces impacts. Les trois Conseils sont d'ailleurs déjà associés depuis plusieurs mois à une démarche de dialogue intergénérationnel, initiée par le Conseil des aînés¹.

¹ On peut suivre cette démarche, organisée par l'Institut du Nouveau Monde, sur le site <http://www.generation.inm.qc.ca/>

Les rapports de génération demeurent à la base de la capacité de renouvellement de la société. Cependant, la coprésence de quatre ou cinq générations n'est pas une garantie d'ouverture réciproque, de compréhension et de solidarité mutuelles, pas plus dans la sphère privée que dans le domaine public.

Les familles, les secteurs scolaires, le monde du travail, les milieux de vie sont touchés par les implications du vieillissement de la population et de la diversification des besoins entre les différentes cohortes générationnelles et au sein de celles-ci.

Des questions telles que celles du partage des responsabilités à l'égard des plus vulnérables et de l'équité entre les générations se posent à l'examen de l'évolution des transferts publics. L'action gouvernementale qui accompagne ces changements se trouve face à de délicats arbitrages. Les politiques familiales et sociales, celles de l'éducation et de la santé sont interpellées au premier chef, mais aussi les actions touchant le logement, le travail, les loisirs et le transport notamment. Les enjeux soulevés sont présents dans toutes les sphères de la vie en société.

Pour toutes ces raisons, les rapports entre les citoyens à tous les âges de la vie méritent de devenir une des clés de lecture de la cohésion sociale et des risques de division. Il reste bien du chemin à parcourir pour passer de la connaissance de ces enjeux à leur prise en compte effective dans les décisions et les actions.

4. Rôle et mission du *Conseil citoyen*

Le rôle de ce Conseil s'inscrit dans un courant accepté dans la plupart des sociétés démocratiques favorisant une représentation organisée d'acteurs issus de la société civile. On s'accorde sur l'idée que des citoyens délibèrent, créent un espace de dialogue pour mieux comprendre les réalités contemporaines et soient régulièrement consultés sur les changements intervenant dans la législation, ainsi que sur les actions gouvernementales qui affectent directement les citoyens.

Le *Conseil citoyen* aurait pour mission de conseiller le gouvernement quant à l'orientation des politiques en faveur de l'ensemble des citoyens à tous les âges de la vie, tout en se préoccupant des besoins spécifiques de chaque génération et des liens entre elles, dans un contexte caractérisé par de constants changements sociodémographiques.

Les participants insistent sur la nécessité de maintenir une structure démocratique, entretenant un lien étroit avec divers partenaires, agissant à titre de conseiller et permettant l'expression des citoyens auprès du gouvernement, comme les trois Conseils l'ont fait antérieurement. Il est à noter que le rôle des Conseils ne se réduit pas à celui de faciliter l'expression de citoyens, plus ou moins organisés en groupes de pression. Ils entretiennent également des liens étroits avec les milieux scientifiques et de recherche en vue d'exercer une veille attentive et de cerner de manière rigoureuse les réalités vécues par les personnes et leurs familles. Une fois cette étape de consultations et de collecte de données accomplie, ils délibèrent et cherchent collectivement, par leurs avis, à proposer des solutions consensuelles pour mieux répondre aux besoins de la population.

Le mandat du *Conseil citoyen* est transgénérationnel, c'est-à-dire qu'il considère l'ensemble de la population adoptant ainsi une vision globale et continue de l'évolution sociale et des cycles de vie, dans une perspective de solidarité et de développement durable.

Il est à noter que cette initiative s'inscrirait en parfaite cohérence avec plusieurs grandes orientations du gouvernement du Québec : la Stratégie d'action en faveur des aînés, la Stratégie d'action jeunesse et la Stratégie gouvernementale de développement durable, pour ne nommer que celles-là.

Le Conseil aurait également comme mandat l'information du public sur toute question relative à la solidarité entre les générations.

5. Structure proposée

Le *Conseil citoyen* serait constitué d'une réunion de personnes, représentant les différentes instances de la société civile, issues des différentes générations. Elles doivent contribuer à l'étude et à la résolution de questions dans une perspective d'équité et de solidarité intergénérationnelle. Pour jouer son rôle, il est proposé qu'il s'appuie sur un bureau permanent constitué d'employés nommés suivant la Loi sur la fonction publique.

Axes d'action

Le *Conseil citoyen* agirait en produisant des avis provenant de l'initiative des membres du Conseil, ou de demandes spécifiques des ministres responsables. Ses relations avec des organismes et ses consultations auprès de la population pourraient générer des études et des recherches concernant des sujets d'actualité et des sujets de fonds, identifiés dans une planification stratégique. Les travaux du *Conseil citoyen* nécessiteront la mise en place d'un rigoureux processus de veille et de suivi.

Après la transmission des travaux du Conseil au ministre responsable, leur diffusion publique devrait suivre dans un délai de courtoisie raisonnable (7 à 10 jours).

Composition du Conseil citoyen

Le *Conseil citoyen* serait formé de quinze à dix-huit membres votants renouvelés par tiers afin d'assurer une continuité de réflexion et d'action. Cette assemblée devrait refléter la diversité de la société québécoise et représenter de façon proportionnelle tous les âges de la vie. En outre, sa composition devrait rechercher un équilibre en matière de représentativité des hommes et des femmes, des provenances territoriales ou culturelles et des domaines d'expérience.

Le processus de nomination devrait permettre à tout citoyen préoccupé par les questions sociales et intéressé à s'engager de devenir membre. *Le Conseil citoyen* devrait être partie prenante de la sélection en vue de soumettre une liste de candidatures au ministre responsable pour décision finale.

Le membre votant agira à titre individuel et non pas à titre de représentant d'une région ou d'un organisme. Comme nous l'avons déjà signalé, le rôle du *Conseil citoyen* se distingue de celui des groupes de pression.

À la demande du Conseil, des membres participants mais non votants, provenant de ministères ou d'organismes pourront participer aux réunions, pour des périodes plus ou moins longues, selon les besoins et en lien avec les travaux en cours.

Comités

Le *Conseil citoyen* aurait la possibilité de mettre sur pied des comités afin de mener à bien ses travaux. Ces comités peuvent être formés de membres du Conseil ou de toute personne susceptible d'apporter une expertise concernant le sujet traité. Les comités pourront être ponctuels ou permanents, à l'exemple du Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques.

6. Institution et organisation du *Conseil citoyen*

Régie interne

Le budget du *Conseil citoyen* devrait permettre la constitution d'une équipe dotée d'expertises variées et ouvrir la possibilité de réunir des comités de travail, de s'allier des équipes de recherche et de compenser adéquatement la participation des membres aux réunions de Conseil et de comités.

Le Conseil devra pouvoir compter sur un secrétariat permanent formé de fonctionnaires, sous la responsabilité d'un secrétaire général.

Séances du Conseil

Le nombre de séances ainsi que l'atteinte du quorum pourront être établis et contenus dans le règlement de fonctionnement du *Conseil citoyen*.

Ministre responsable ou instance de rattachement

Étant donné l'ampleur et la diversité des questions auxquelles pourrait s'intéresser le *Conseil citoyen*, ses champs d'activités correspondent à plusieurs des responsabilités confiées au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel. Par conséquent, les membres sont d'avis que le *Conseil citoyen* devrait relever de ce Comité ministériel permanent au sein du ministère du Conseil exécutif.

Relations avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux

À l'instar de ce que faisaient les Conseils précédents, le *Conseil citoyen* établira des collaborations avec diverses instances gouvernementales, ministères, organismes ou réseaux institutionnels.

Il cherchera également à établir ou maintenir des liens solides avec divers partenaires et organismes non gouvernementaux (acteurs sociaux, organismes communautaires, milieu universitaire et scientifique, etc.).

Obligations administratives

Le *Conseil citoyen* remplira les obligations administratives dévolues à tout organisme gouvernemental.

Conclusion

Par cette proposition, les membres du Conseil des aînés, du Conseil de la famille et de l'enfance et du Conseil permanent de la jeunesse souhaitent contribuer à la recherche d'un équilibre entre les générations et à la construction d'une société pour tous les âges.

Ils ont aussi à cœur de laisser à leurs éventuels successeurs un legs de réflexion sur le rôle des organismes consultatifs auprès du gouvernement et sur des enjeux sociaux souvent fort complexes et qui doivent faire l'objet d'une attention soutenue et de choix d'action mûrement réfléchis.

Composition des Conseils – juin 2011

Conseil des aînés

Jean-Louis Bazin,
président par intérim

Marcel Loyer,
vice-président

Nicole Beaudoin
Madeleine Bélanger
Claude Durand
Maggie Emudluk
René-Jean Fournier
Sheila Goldbloom
Diane Goulet
Fred Kistabish
Claude Lainesse
Louise Spénard

Daniel Gagnon,
Secrétaire général

Conseil de la famille et de l'enfance

Marie Rhéaume,
présidente

Jean-Nil Thériault,
vice président

Dominique Barsalou
Maria R. Battaglia
Sylvie Carter
Jane Cowell-Poitras
Pierre Jobin
Georges Konan
Louise Mercier
Marc-André Plante
Josée Roy
Bill Ryan
Paul Savary
Bruno Sioui

Line Bérubé,
membre désignée

Isabelle Bitadeau,
secrétaire générale

Conseil permanent de la jeunesse

Geneviève Dallaire,
présidente

Carmen-Gloria Sanchez,
vice-présidente

Andréanne Charron
Marc-Antoine Jetté
Josiane Landry
Alexandre Léger
Jean-Pierre Lord
Véronique Martel
Éric Morin
Isabel Rioux
Nicolas Rousseau
Martin Sigmen
Minh-Tâm Trâm
Charles Vincent

